

Département des Affaires juridiques

Décision : DAJ2020-133

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 26 novembre 2018, portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision n° 2009-142 du 19 mars 2009 nommant Monsieur Dominique PELLA délégué régional et ordonnateur secondaire de la délégation régionale Auvergne-Rhône-Alpes de l'Inserm ;

Vu la décision n°2019-145 du 2 janvier 2019 accordant délégation de signature à Monsieur Dominique PELLA, délégué régional et ordonnateur secondaire de la délégation régionale Auvergne-Rhône-Alpes de l'Inserm ;

Vu la décision n° 2006-25 nommant Madame Virginie FARRE, responsable des ressources humaines au sein de la délégation régionale Auvergne-Rhône-Alpes de l'Inserm ;

Vu la décision n°2019-146 du 2 janvier 2019 accordant délégation de signature à Madame Virginie FARRE, responsable des ressources humaines au sein de la délégation régionale Auvergne-Rhône-Alpes de l'Inserm ;

DECIDE :

Article 1 : Madame Virginie FARRE étant appelée à d'autres fonctions, il est mis fin à ses fonctions de responsable des ressources humaines au sein de la délégation régionale Auvergne-Rhône-Alpe de l'Inserm.

Article 2 : Les décisions n° 2006-25 et n°2019-146 sont abrogées.

Article 3 : La présente décision prend effet à compter du 15 mars 2020.

Le Président-directeur général



Dr Gilles BLOCH